

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

CIRCUIT MIRECOURT

Je soussigné(e) Nom et Prénom :

Adresse :

Email : Tél :

Personne à contacter en cas de chute : Tél :

Type de moto :

Je décharge Passion Vitesse Organisation de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents, de santé ou de circulation, pouvant survenir aux tierces personnes, à moi-même, à mon véhicule et autre véhicules présents, à la piste et ses abords ainsi qu'aux stands et infrastructures du Circuit.

Je déclare également :

- Être en bonne santé
- N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre (alcool, stupéfiant), de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit
- Plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique du sport motocycliste
- Avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé

Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit et l'organisateur Passion Vitesse Organisation dès lors que :

- Je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit et sur la piste causée par moi-même ou un tiers
- Ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toutes factures qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés à la piste, aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit (stand, pile de pneus, fuite huile, extincteur, absorbant, enrobé ...)
Je m'engage à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

Passion Vitesse Organisation ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

Passion Vitesse Organisation se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de la journée) ou d'imposer à un participant de changer de groupe.

L'utilisateur reconnaît être le seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas le prêter à un autre conducteur non inscrit à la manifestation et sans que celui-ci n'est signé un document identique, et reçu l'accord de Passion Vitesse Organisation.

Passion Vitesse Organisation vous rappelle que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive et s'informer auprès de la FFM ou de sa compagnie d'assurance afin de connaître les garanties d'indemnisation en cas de dommages corporels (assurance individuelle accident).

Je déclare également que les contrats d'assurance de personne couvrant les dommages corporels conformément à l'article L321-4 du code du sport, m'ont été proposés : licence annuelle FFM, Pass Circuit FFM qui offre une responsabilité civile avec une assurance individuelle accident, assistance rapatriement, une licence à la journée LJA1 ou LJA2 (deux jours consécutifs) avec certificat médical.

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Date : _____ / _____ / 2026__

Signature